
Battice, le 28/04/2020

Chère productrice,
Cher producteur,

Dans le cadre du redémarrage progressif des activités économiques essentielles, les organismes de contrôle étant considérés par Arrêté Ministériel comme faisant partie des services essentiels, nous allons effectuer à nouveau les audits à partir du **4 mai 2020**. Puisque la santé de tout un chacun est primordiale pour le Comité du Lait, nous avons mis en place une procédure pour pouvoir effectuer ces audits en toute sécurité aussi bien pour vous que pour nos collaborateurs et leur famille.

Nos auditeurs auront l'équipement nécessaire pour éviter toute contamination accidentelle et ainsi suivre de la manière la plus optimale et la plus sécuritaire possible les directives du Gouvernement Fédéral.

Afin d'assurer cette sécurité de tout un chacun, nous vous demandons d'observer les règles d'hygiène et de distance préconisées par les autorités. A savoir, vous laver régulièrement les mains et maintenir une distance de minimum 1,50 m. entre vous et votre interlocuteur.

Si vous avez mis en place une procédure de sécurité, nos auditeurs la respecteront. Veuillez les-en informer lors de la prise de rendez-vous.

En outre, si dans votre exploitation, il y a un risque de contamination, n'hésitez pas à en informer l'auditeur lors de la prise de rendez-vous ou dès que vous en avez connaissance après cette prise de rendez-vous. Grace à cette information, nous pourrions évaluer au mieux les risques et nous adapter à la situation.

En annexe, vous trouverez la liste des principaux documents à préparer afin d'éviter au maximum tout contact, lors du contrôle administratif.

Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe du Comité du Lait